



COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

SEANCE DU VENDREDI 23 AVRIL 2021

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 23 AVRIL à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en la Salle « Arthur Lamendin », rue Arthur Lamendin à ISBERGUES.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8*) : 14

Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 14
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 3

Membres titulaires présents : 14

- Alaln Bavay
- Steve Bossart
- Christian Champiré
- Bernard Czerwinski
- Michel Dagbert
- Nathalie Delbart
- Marcello Della Franca
- Raymond Gaquère
- Ludovic Idziak
- Nadine Lefebvre
- Christian Musial
- Christophe Pilch
- Alain Szabo
- David Thellier

Membres titulaires représentés par leur suppléant : 0

- Néant

Membres titulaires ayant donné procuration : 3

- Bernard Baude ayant donné procuration à Bernard Czerwinski
- Julien Dagbert ayant donné procuration à Steve Bossart
- Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay

** La Loi du 14 novembre 2020 prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, les assemblées délibérantes « ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Ludovic Idziak. Ce dernier procède à l'appel des délégués et constate que 14 délégués sont présents ou suppléés, que le quorum de 8 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2021

CONSIDERANT le Procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical du 12 février 2021,

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président,

À l'unanimité

Approuve le PV de la séance du Comité syndical du 12 février 2021

Fait à Lens le 23 avril 2021

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the text 'Le Président,'.

INTRODUCTION

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus présents et M. le Maire de la ville d'Isbergues, hôte de la séance du jour.

MOTS DU MAIRE D'ISBERGUES

Monsieur David THELLIER, Maire d'Isbergues, Vice-président de la CABBALR et délégué titulaire au sein Comité syndical du PMA prononce quelques mots d'accueil et de présentation de sa ville.

Très honoré d'accueillir le Comité syndical du PMA, M. Thellier souligne quelques traits caractéristiques de la ville d'Isbergues :

- Initialement dédié à l'agriculture, ce territoire a connu une profonde mutation à la fin du XIX^{ème} siècle pour devenir une grande cité industrielle, orientée vers la métallurgie et toujours en pointe en matière d'innovation dans ce domaine d'excellence. Sa plateforme industrielle, d'environ 110 hectares, accueille aujourd'hui de nombreuses entreprises dont la société Aperam.
- La ville d'Isbergues (un peu moins de 9.000 habitants) présente également la particularité de résulter de la fusion de trois communes en 1996 : Isbergues, Berguette, Molinghem.
- Elle est aussi connue pour son Grand Prix d'Isbergues de cyclisme et son caractère de « ville à la campagne ».

Monsieur le Président souligne quant à lui la présence de cette tradition industrielle qui fait écho à la culture minière d'une bonne partie du territoire du PMA. Il fait observer également le positionnement géographique d'Isbergues au cœur du Département du Pas-de-Calais, trait d'union entre la Bassin Minier et l'Artois d'une part, l'Audomarois et le Littoral d'autre part.

ACTUALITES ET INFORMATIONS

Monsieur le Président évoque ensuite diverses actualités :

Accueil d'un nouveau stagiaire au sein de l'équipe du PMA : Arthur VANDECASTEELE.

Arthur Vandecasteele termine son master de Communication à l'Université de Lille. Il va effectuer un stage de « chargé de communication » au sein du PMA jusqu'au 30 septembre 2021. Au cours de son stage, il contribuera à la conception d'une Lettre périodique aux maires du PMA, à la création du site internet « vitrine économique » du PMA, à l'animation des réseaux sociaux et du site internet institutionnel du PMA, à la réalisation de divers supports de communication, au suivi des relations avec la presse, etc.

Une nouvelle édition du « baromètre économique du PMA » publiée par l'AULA

Disponible sur le site internet de l'AULA, cette nouvelle publication met en perspective les derniers chiffres de l'emploi et de l'activité économique à l'échelle PMA et les compare aux moyennes nationales. L'AULA invite à la prudence quant à leur interprétation compte tenu du contexte exceptionnel et des effets des différents dispositifs publics de soutien à l'activité. On peut néanmoins noter une certaine résistance du territoire du PMA face à la crise, marquée par la relative stabilité du nombre d'emplois à la fin du 4^{ème} trimestre 2020, alors que la France enregistre une baisse sur la même période ainsi que par une légère baisse du nombre de demandeurs d'emplois, à l'inverse de la moyenne nationale. On note enfin une « santé » des entreprises qui se maintient.

L'ouverture de l'expo "Les Tables du pouvoir" au Louvre-Lens le 31 mars

Cette nouvelle exposition proposée par le Musée du Louvre-Lens plonge les visiteurs dans 5.000 ans d'histoire sur la place de la table dans les relations politiques et le pouvoir. Le Louvre-Lens innove encore, puisqu'on peut découvrir cette nouvelle expo à distance, grâce à des visites guidées sur internet. En attendant de pouvoir les découvrir en réél...

Contractualisation Etat/Territoire : Contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)

Monsieur le Président rappelle d'abord de quoi il s'agit : les Contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) sont un nouvel exercice de contractualisation entre l'Etat et les Territoires (EPCI) lancé à l'automne 2020. Ils ont vocation à regrouper les différents contrats existants qui ont eu tendance à se multiplier (contrats de ville, contrats de revitalisation, contrats de transition écologique, contrats spécifiques type ERBM, etc.). Ils doivent constituer la porte d'entrée vers les crédits Etat des CPER, de France Relance et les crédits de droit commun : FNADT, DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

La construction de ces contrats est marquée par des calendriers très contraints et peu de visibilité sur les moyens alloués par l'Etat :

- L'Etat souhaite voir les CRTE signés au plus tard au 30 juin 2021 tout en demandant qu'ils soient la traduction des projets de territoire des EPCI à un moment où ces derniers viennent de démarrer un nouveau mandat, dans un contexte exceptionnel. Deux des trois EPCI membres du PMA ont sollicité un report de cette échéance du 30 juin. Les services de l'Etat valorisent le fait qu'une « clause de revoyure » permettra de reconsidérer les CRTE au gré de l'écriture des projets de territoire.
- Concernant l'apport de l'Etat dans ces contrats, ce dernier donne peu d'indications sur sa propre lecture des enjeux pour le territoire et son implication financière : l'exercice s'avère donc difficile puisque les EPCI ne connaissent pas l'ampleur des ambitions qu'ils peuvent porter. Cette absence de visibilité est valable pour les CRTE, sur le CPER Hauts-de-France et sur l'ERBM...

Les EPCI membres du PMA et le PMA lui-même se sont cependant pleinement engagés dans la démarche et ont demandé l'établissement d'un CRTE par EPCI (l'Etat proposait un CRTE par arrondissement) et d'un « chapeau commun » à l'échelle PMA. Cette demande poursuit les objectifs suivants :

- Affirmer une capacité à travailler ensemble pour donner du sens et de la lisibilité, à l'Etat, mais aussi à la Région, au monde économique, etc.
- Obtenir plus facilement des financements pour les projets du territoire, en faisant la démonstration qu'ils ne sont pas épars et concurrents mais cohérents et complémentaires, notamment sur les grands cadres stratégiques communs : Cités ERBM, Chaîne des Parcs, infrastructures de mobilités, Eco-transition / Transition écologique, Rev3 / Territoire d'Industrie / Innovation, Data, grands équipements structurants sportifs, culturels ou touristiques.

Ce « chapeau commun » sera constitué :

- D'un préambule à intégrer aux CRTE des EPCI valorisant la singularité du territoire à travers trois axes communs :

1. L'éco-transition comme modèle de développement, pour faire du territoire un démonstrateur de la troisième révolution industrielle

« Vallée de la mobilité électrique », innovation et emplois de l'éco-transition, Territoire d'Industrie, pôles d'excellence, sobriété et production d'ENR, sobriété foncière et recyclage du foncier, adaptation au changement climatique, etc.

2. Un réseau multipolaire et équilibré de villes, villages et cités minières, transformant l'archipel noir en archipel vert

Cités ERBM, vitalité rurale / centre-bourgs / cœurs de ville, rénovation urbaine, grands projets urbains, mobilité et désenclavement, Chaîne des Parcs, alimentation, etc.

3. Une vie sociale et culturelle digne, attentive à chacun et rayonnante

Santé, équipements sportifs, éducation, rayonnement touristique, équipements culturels, patrimoine, etc.

- Valorisant des outils partagés au service de ces ambitions :
 - L'ingénierie avec notamment l'Agence d'urbanisme de l'Artois et le Parc d'innovation ;
 - Les espaces de dialogue et de concertation avec la société civile (une future Conférence métropolitaine permanente, héritière du grand Forum Euralens, articulée avec les Conseils de développement territoriaux et ses déclinaisons thématiques avec le monde économique, les acteurs culturels, le monde de la formation, les collectifs citoyens et habitants) ;
 - Des outils d'identification et d'agrégation de projets (méthode du Label Euralens).
- Un tableau recensant les fiches-projets des futurs CRTE par axes métropolitains

Les prochaines étapes

- Mise en délibération des CRTE dans les Conseils communautaires de juin
- Mise en délibération du chapeau PMA lors du Comité syndical PMA du 9 juillet
- Le Préfet du Pas-de-Calais sera invité à venir signer le chapeau PMA à l'issue du Comité syndical
- Ultérieurement, grâce à la clause de revoyure, au gré de l'écriture des projets de territoire, les CRTE (et éventuellement le chapeau PMA) pourront être réajustés.

ERBM

Monsieur le Président évoque l'ERBM et notamment la question des engagements de l'Etat pour le financement des opérations intégrées dans les Cités ERBM. Il propose à Christophe Plich de faire un point sur les derniers épisodes.

Christophe Plich rappelle en effet que l'ERBM ne doit pas se limiter à la rénovation des logements. L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, signé en 2017 avec l'Etat, visait à apporter des réponses concrètes aux besoins majeurs des habitants : un large programme transversal pour changer la donne, le cadre de vie en matière d'équipements et services publics, d'habitat, de santé, de mobilités, d'attractivité économique, de cohésion sociale, etc.

Ce programme avance bien pour certains volets : le programme de rénovation des logements par les bailleurs sociaux est engagé dans plusieurs Cités : 14.000 logements sont concernés sur le territoire du PMA.

Les collectivités, dont les EPCI et le Département, prennent leur part : soutien financier massif aux investissements dans les logements, portage des études urbaines nécessaires pour définir des opérations prenant en compte les différentes dimensions de la vie des habitants, élaboration d'une vision partagée sur les ambitions du territoire (comme le montre le travail conjoint sur les CRTE), etc.

Cependant, il manque toujours une confirmation et une visibilité sur les engagements de l'Etat dans son soutien aux espaces et équipements publics dans les Cités. La gouvernance de l'ERBM est par ailleurs en cours de refonte.

Cette situation a conduit à prendre une série d'initiatives :

- Fin 2020, la sollicitation conjointe d'un rdv avec M. le Préfet du Pas-de-Calais. Une rencontre a eu lieu le 26 janvier.
- Lors de cette rencontre, M. le Préfet a évoqué l'ouverture d'un "acte 2" de l'ERBM, entendu la priorité donnée par les élus aux espaces publics des Cités minières et annoncé des arbitrages interministériels en cours.
- En mars, le Président du PMA a sollicité un nouvel entretien pour connaître les suites données.
- L'absence de réponse a conduit à la sollicitation du Premier ministre, par courrier conjoint en date du 2 avril pour :
 - Obtenir une réponse claire aux besoins désormais bien identifiés et chiffrés (estimés à 500 M€) ;

- Demander un cofinancement à hauteur de 80%, comme pour les opérations ANRU, considérant l'incapacité des communes concernées à porter ces investissements et la contribution des EPCI déjà apportées sur les logements et les investissements relevant de leurs compétences (assainissement, développement économique, etc.) ;
- Demander que ces opérations intègrent le Plan de relance national dans la mesure où elles répondent aux priorités affichées en matière de cohésion sociale, de relance économique et de transition écologique.

A ce jour, les réponses se font encore attendre.

Monsieur le Président appelle à maintenir une pression collective sur l'Etat.

ORGANISATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE

Monsieur le Président rappelle que l'amélioration de l'organisation de l'ingénierie territoriale figure parmi les priorités de son début de mandat. Il s'agit de donner à cette organisation une meilleure lisibilité dans le cadre d'une approche globale au regard des axes d'intervention définis comme prioritaires à l'échelle PMA, à partir d'un état des lieux des besoins, de l'existant, des fonctions assurées ou manquantes, des doublons.

Il s'agit également de donner des perspectives à l'ensemble des structures concernées et aux personnes qui y travaillent.

Sur la plan financier, l'objectif est de parvenir à une maîtrise et une répartition équitable des contributions financières des EPCI et du Département d'une part et de se donner la capacité d'obtenir les meilleurs financements auprès de la Région et de l'Etat en particulier, au regard du poids démographique et des enjeux du territoire.

Le calendrier de cette réflexion est le suivant :

- Le premier semestre 2021 pour poser les éléments de réflexion et aboutir à des décisions convergentes des quatre collectivités membres du PMA ;
- Le second semestre 2021 pour mettre en œuvre les décisions et engager la discussion avec les nouveaux Exécutifs de la Région et du Département issus des élections de Juin 2021 ;
- Début 2022 : une organisation optimisée. Et dans cette attente, une sécurisation des contributions 2021.

Rapprochement entre le PMA et l'association Euralens

Monsieur le Président évoque d'abord le projet de rapprochement entre le PMA et l'association Euralens. Ce projet fera l'objet de délibérations prochainement soumises au Comité syndical.

Ce projet est élaboré en étroite concertation avec Monsieur Sylvain Robert, président de l'association Euralens. Il a déjà fait l'objet de présentations dans les instances de l'association. Il consiste à fusionner au 1^{er} janvier 2022 les deux entités par dissolution de l'association et intégration de ses missions et de son équipe (4 ETP) au sein du PMA.

L'objectif de cette opération est d'améliorer la lisibilité, pour les élus comme pour les partenaires, des actions très complémentaires du PMA et de l'association, de permettre la mutualisation de leurs moyens et la réalisation d'économies d'échelle au service d'un bon usage des ressources financières publiques.

Cette opération devra permettre la capitalisation des acquis de l'association Euralens, de sa marque de fabrique, très repérée aux plans national et européen, chère aux acteurs économiques et aux réseaux culturels et associatifs parties-prenantes de la dynamique Euralens au cours des dix dernières années. Plus d'une centaine d'entre eux adhèrent aujourd'hui à l'association.

A ce titre, Monsieur le Président précise qu'il souhaite que le « grand Forum Euralens » et les « forum thématiques » puissent être perpétués dans le cadre d'une « Conférence métropolitaine permanente » à l'échelle du PMA. Cette perspective s'inscrit d'ores-et-déjà dans le projet de « chapeau commun » des CRTE des EPCI du PMA. Celle-ci serait le pendant d'une Conférence des Maires du PMA.

Il ajoute que les principes de promotion de la qualité dans les projets, d'accompagnement de leurs porteurs, d'agrégation de ces projets autour des politiques publiques du territoire, symbolisés par le Label Euralens et son Cercle de qualité, seront également perpétués et confortés.

Cette opération de rapprochement entre le PMA et Euralens induit une série de questions d'ordre juridique, comptable et statutaire relativement complexes. Le syndicat mixte et l'association solliciteront un cabinet juridique spécialisé pour les accompagner et préparer avec soin les différents actes et formalités à accomplir.

Ce rapprochement suppose également une attention particulière à l'égard des personnels des deux structures et notamment à ce qu'ils soient étroitement associés à l'élaboration du projet d'établissement de la nouvelle entité fusionnée et à l'évolution des missions qui en découlera.

Monsieur Michel Dagbert se félicite de cette évolution et souligne son caractère naturel, rappelant que la construction du PMA est le fruit du travail engagé par Euralens. Il suggère cependant d'aller plus loin pour donner encore plus de lisibilité à l'organisation territoriale. Il indique en effet que la multiplicité des structures en charge des politiques publiques sur le territoire sur-sollicite inutilement les élus et donne aux administrations de l'Etat de multiples occasions de rappeler la complexité de cette organisation et de conditionner ses réponses à un réel effort de simplification. Monsieur Dagbert cite l'exemple du Syndicat Mixte des Transports qui devrait selon lui également être fusionné avec le PMA ou des fonctions d'Agence de développement économique qui devraient être unifiées à l'échelle PMA.

Monsieur Christian Champré indique pour sa part que l'organisation actuelle du territoire résulte d'une volonté de ne pas créer une grande Communauté urbaine, modèle d'organisation qui répond mal aux spécificités du territoire et à ses aspirations à la proximité. La création du PMA est une manière d'inventer une organisation plus conforme à ces spécificités tout en se donnant les moyens d'organiser une unité, notamment pour traiter du dialogue avec la Métropole Lilloise ou des grands sujets comme les infrastructures de transport. Il revient aux élus de faire en sorte que cet outil PMA soit plus reconnu et pèse davantage.

Monsieur le Président indique, s'agissant du sujet des mobilités, qu'il a mis en place une Commission d'élus dédiée et en a confié le pilotage au président du SMT, précisément pour répondre à ce besoin d'articulation. Cette commission permettra de constituer un collectif politique pour porter les intérêts et les propositions du territoire notamment sur les liaisons avec la Métropole Lilloise. La pertinence de cette échelle PMA en la matière s'est déjà illustrée, dans les premiers mois de ce mandat, par la concrétisation d'une initiative commune avec le Pôle Métropolitain Artois-Douais voisins pour réclamer et obtenir l'accélération du projet Réseau Express Hauts-de-France.

Concernant les fonctions d'agence de développement, Monsieur le Président souligne la mise en place d'une Commission économique au sein du PMA et l'engagement d'une série d'actions opérationnelles en matière de développement économique (site web, Parc d'innovation, renfort d'animation, actions mutualisées de promotion économique, etc.) qui permettront une amélioration significative de l'organisation territoriale dans ce domaine stratégique.

Plus généralement enfin, Monsieur le Président indique que la nature profondément subsidiaire du PMA permet de l'utiliser dès que son échelle d'intervention permet d'agir plus efficacement, tout en laissant, pour le reste, la pleine autonomie d'action aux échelons infraterritoriaux au plus près du terrain.

DELIBERATIONS

Délibération n°2021/PMA00132.

PARTENARIAT 2021 AVEC LA MISSION BASSIN MINIER

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 23 AVRIL à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en la Salle « Arthur Lamendin », rue Arthur Lamendin à ISBERGUES.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8*) : 14

Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 14
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 3

Membres titulaires présents : Alain Bavay ; Steve Bossart ; Christian Champiré ; Bernard Czerwinski ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; Christian Musial ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Baude ayant donné procuration à Bernard Czerwinski ; Julien Dagbert ayant donné procuration à Steve Bossart ; Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay.

** La Loi du 14 novembre 2020 prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, les assemblées délibérantes « ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N°2021/PMA00128 du 12 février 2021 relative au Budget Primitif 2021 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- L'organisation de l'ingénierie territoriale sur le territoire du PMA est une priorité de ce début de mandat ;
- Les principes et la méthode présentés lors du Comité syndical du 18 décembre 2020 sont rappelés :
 - Le constat partagé de la nécessité d'une organisation plus lisible ;
 - Une approche globale au regard des axes prioritaires de réflexion à l'échelle PMA ;
 - Un état des lieux, au regard des besoins, de l'existant, des fonctions

- Un calendrier : un premier semestre 2021 pour poser les éléments de réflexion et aboutir à des décisions convergentes des quatre collectivités membres du PMA ;
- Dans cette attente, une sécurisation des contributions 2021.
- Dans ce contexte, il convient de fixer le programme 2021 de mobilisation de la Mission Bassin Minier aux côtés du PMA ;

Monsieur le Président PROPOSE de concentrer en 2021 l'appui technique de la Mission Bassin Minier auprès du Pôle Métropolitain de l'Artois sur le chantier de la Chaîne des Parcs :

- Mise en œuvre du Schéma stratégique de la Chaîne des Parcs :
 - Produire en 2021 une mise à jour cartographiée de l'état des lieux des segments réalisés, en cours et en projet ;
 - Appuyer techniquement les différents maîtres d'ouvrage publics portant la réalisation des segments de la Chaîne des Parcs (sites, liens, signalétique) qui en font la demande ;
- Commission thématique d'élus PMA « Chaîne des Parcs » : proposer les éléments d'une feuille de route pour la commission, participer à la préparation de ses travaux ;
- Développement de la pratique du vélo sur la Chaîne des Parcs : participer aux travaux conduits par le Syndicat Mixte des Transports Artois-Goheille dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain (PDU) ;
- Appui à la conduite de l'étude de cas « Entre-2-Vallées Lys Romane » confiée par le PMA à son AMO Chaîne des Parcs (groupement Michel Desvigne Paysage), sous réserve de confirmation du besoin par la CABBALR ;
- Elaboration de propositions opérationnelles pour la concrétisation des liaisons de la Chaîne des Parcs vers les territoires voisins : vers la MEL, vers l'Arrageois, vers le Douaisis, vers l'Audomarois et la Flandre ;
- Participation à la définition du périmètre et du cahier des charges d'une éventuelle future assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du PMA pour le développement de la Chaîne des Parcs ;
- Accompagnement dans la définition des contours de la direction de projet « Chaîne des Parcs » à mettre en place sein du PMA (missions de la direction de projet, articulation avec les maîtrises d'ouvrage, profil de poste, etc.) ;
- Production de toute proposition relative au rayonnement, à la valorisation et à l'appropriation par la population de la Chaîne des Parcs.

Les modalités de cet appui technique de la MBM seront les suivantes :

- Participation aux différentes instances pilotées par le PMA ;
- Formulation de propositions, d'avis, d'expertises et de contributions ;
- Travaux graphiques et cartographiques ;
- Mise à disposition de données, de fonds photographiques et cartographiques.

Ce partenariat impliquera le versement à la Mission Bassin Minier par le Pôle Métropolitain de l'Artois d'une subvention de 30.000 euros. Il donnera lieu à l'établissement préalable d'une convention d'objectifs et de moyens au titre de l'année 2021.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

À l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **À signer une convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Bassin Minier circonscrite à l'année 2021 ;**
- **À verser la subvention de 30.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2021 ;**

Fait à Lens le 23 avril 2021

Le Président,



Délibération n°2021/PMA00133.

**SOUTIEN DU PMA A LA CANDIDATURE DE L'AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS A L'APPEL A PROJETS
« DEVELOPPER L'UTILISATION DE LA DONNEE DANS VOTRE TERRITOIRE »
LANCE PAR LA DIRECTION INTERMINISTERIELLE DU NUMERIQUE (DINUM)**

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 23 AVRIL à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en la Salle « Arthur Lamendin », rue Arthur Lamendin à ISBERGUES.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8*) : 14

Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 14
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 3

Membres titulaires présents : Alain Bavay ; Steve Bossart ; Christian Champlré ; Bernard Czerwinski ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; Christian Musial ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Baude ayant donné procuration à Bernard Czerwinski ; Julien Dagbert ayant donné procuration à Steve Bossart ; Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay.

** La Loi du 14 novembre 2020 prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, les assemblées délibérantes « ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N°2017/PMA0043 du 15 mai 2017 approuvant l'adhésion du Pôle Métropolitain de l'Artois à l'association « Agence d'Urbanisme de L'Artois » ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- La maîtrise par les collectivités des données numériques qu'elle produisent (les « data ») est un enjeu majeur. Ces données concernent les déplacements, l'activité économique, les données démographiques, l'immobilier, l'habitat, les télécommunications, etc. Les collectivités ont désormais un certain nombre d'obligations à les mettre à la disposition du public. Ces données sont potentiellement très utiles pour guider l'action publique, à condition de disposer des outils pour les analyser. Ces données ouvrent également l'appétit de nombreux acteurs privés qui seront parfois tentés de les revendre aux collectivités. Elles peuvent aussi se retrouver stockées très

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/05/2021

questions de confidentialité, de sécurité, de souveraineté. La maîtrise de ces données s'avère donc stratégique mais complexe et potentiellement coûteuse. La mutualisation à l'échelle PMA apparaît donc comme une piste à suivre.

- Dans le cadre du Plan national de Relance, la Délégation interministérielle du Numérique (DINUM) a lancé l'appel à projets « Développer l'utilisation de la donnée dans votre territoire », ouvert aux collectivités ou groupements de collectivités représentant plus de 500.000 habitants, pour le développement de projets numériques contribuant à cet objectif. Le dossier de candidature doit être déposé au plus tard le 28 mai prochain. Les projets retenus bénéficieront d'un cofinancement à hauteur de 50% du montant par la DINUM.
- L'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) envisage de déposer une candidature pour le projet numérique qu'elle porte depuis plusieurs années :
 - L'AULA a investi ce sujet dès 2016 et mène depuis lors une réflexion sur le développement d'une plateforme de données territoriale permettant d'alimenter et mettre un réseau un écosystème d'applications dont l'agrégation des données permettrait de mieux éclairer les stratégies locales ;
 - L'AULA s'est dotée en 2020 d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir les contours de ce futur outil ;
 - Enfin, le 15 mars 2021, l'AULA a validé l'inscription de ce projet à son programme partenarial d'activité et dans son budget.
- Cet appel à projets est une opportunité importante à saisir pour obtenir des financements auxquels aucune des agglomérations membres de l'AULA ne pourrait prétendre en portant un projet à sa seule échelle.
- Pour maximiser les chances du dossier de l'AULA d'être retenu en confirmant l'assise territoriale du projet à une échelle supérieure au demi-million d'habitants, il convient d'exprimer un soutien de principe à cette démarche.
- Aucun engagement financier du PMA n'est sollicité.
- Si le dossier déposé par l'AULA était sélectionné au plan national, le programme du projet ferait l'objet d'une définition concertée en temps utile.
- Il est à noter que d'autres appels à projets, portés par la DINUM et visant à développer les projets d'outils numériques de gestion des politiques publiques territoriales sont annoncés. L'AULA suivra très attentivement ces opportunités.
- L'enjeu consiste, tant au plan national que territorial, à favoriser la maîtrise des « data » par les collectivités publiques ou leurs outils d'ingénierie. D'abord pour exploiter le potentiel de ces technologies pour le pilotage de ces politiques, mais également afin d'éviter qu'elles soient préemptées uniquement par des acteurs privés aux dépens de l'intérêt général.

Monsieur le Président PROPOSE d'apporter le soutien du PMA à cette candidature.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

À l'unanimité

ADOpte la position ci-dessus et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à manifester son soutien à ce projet par la signature d'un courrier dont l'AULA pourra se prévaloir

Fait à Lens le 23 avril 2021

Le Président,



Délibération n°2021/PMA00134.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 23 AVRIL à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en la Salle « Arthur Lamendin », rue Arthur Lamendin à ISBERGUES.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8*) : 14

Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 14
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 3

Membres titulaires présents : Alain Bavay ; Steve Bossart ; Christian Champiré ; Bernard Czerwinski ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; Christian Musial ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; David Theillier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Baude ayant donné procuration à Bernard Czerwinski ; Julien Dagbert ayant donné procuration à Steve Bossart ; Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay.

** La Loi du 14 novembre 2020 prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, les assemblées délibérantes « ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N°2021/PMA00128 du 12 février 2021 relative au Budget Primitif 2021 ;

CONSIDERANT :

- Qu'en application du principe d'annualité budgétaire, les dépenses et les recettes sont prévues et exécutées sur une année civile. Il arrive néanmoins que certains événements postérieurs au vote du budget imposent des ajustements budgétaires ;
- Que le CGCT offre la possibilité, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, de faire exception à ce principe en approuvant des décisions modificatives au budget ;
- Qu'il y a lieu, sur recommandation du comptable public du PMA, de prévoir des crédits au chapitre budgétaire n°20 « Immobilisations incorporelles » pour distinguer la comptabilisation des opérations

REÇU EN PREFECTURE

le 06/05/2021

Direction Départementale de l'Équipement Rural et de la Forêt

99_DE-062-200060350-20210423-2021PMA0001

d'acquisition de logiciels informatiques (chapitre qui n'avait pas été prévu au BP) des immobilisations corporelles (chapitre 21) ;

- Que cette décision budgétaire modificative opère un transfert à somme nulle au sein des dépenses de la section d'investissement, sans apporter de modification aux autres sections ;

Monsieur le Président PROPOSE d'équilibrer le budget en procédant aux ajustements suivants :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------|------------|---|------------|
| Dépenses | | Dépenses | |
| | | 2051 (chapitre 20) Concessions et droits similaires (logiciels informatiques) | + 10.000 € |
| | | 2158 (chapitre 21) Autres installations, matériel et outillage techniques | - 10.000 € |
| TOTAL | 0 € | TOTAL | 0 € |
| Recettes | | Recettes | |
| | | | |
| | | | |
| TOTAL | 0 € | TOTAL | 0 € |

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

À l'unanimité

APPROUVE la décision budgétaire modificative n° 1 qui s'équilibre, en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes ainsi qu'en section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Fait à Lens le 23 avril 2021

Le Président,



Délibération n°2021/PMA00135.

SOUTIEN DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS AU PROJET « ACC / AIRBUS DE LA BATTERIE »

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 23 AVRIL à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en la Salle « Arthur Lamendin », rue Arthur Lamendin à ISBERGUES.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8*) : 14

Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 14
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 3

Membres titulaires présents : Alain Bavay ; Steve Bossart ; Christian Champiré ; Bernard Czerwinski ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; Christian Musial ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Baude ayant donné procuration à Bernard Czerwinski ; Julien Dagbert ayant donné procuration à Steve Bossart ; Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay.

** La Loi du 14 novembre 2020 prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, les assemblées délibérantes « ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- ACC, « Automotive Cells Company », est une co-entreprise, créée en septembre 2020 par les Groupes PSA et Total et dédiée à la fabrication de batteries en Europe ;
- ACC prévoit de développer à terme 4 sites industriels :
 - Un centre de R&D situé à Bordeaux, opérationnel depuis 2020 ;
 - Un site pilote à Nersac (Charente), pour expérimenter les conditions de mise en production industrielle, opérationnel en 2021 ;
 - Deux « GigaFactories » pour produire les batteries à l'échelle industrielle :
 - L'une sur la Plateforme industrielle Artois-Flandres, gérée par le SIZIAF à Douvrin (opérationnelle en 2023)
 - Et l'autre à Kaiserslautern en Allemagne (opérationnelle en 2025)
- Les ambitions portées par ACC sont :

- De produire des batteries pour véhicules électriques au meilleur niveau technologique en termes de performance énergétique, d'autonomie, de temps de charge et de bilan carbone.
- De développer une capacité de production pour accompagner la croissance de la demande de véhicules électriques sur un marché européen estimé à 400 GWh de batteries à l'horizon 2030, soit 15 fois le marché actuel.
- D'assurer l'indépendance industrielle de l'Europe tant pour la conception que pour la fabrication des batteries. Il s'agit d'équiper à terme 1 million de véhicules électriques par an, soit plus de 10% du marché européen.
- Le projet ACC bénéficie du soutien des autorités publiques locales et nationales, françaises et allemandes, ainsi que des institutions européennes :
 - Total d'investissements annoncés (pour les 4 sites) = 5 milliards d'€ dont 1,3 milliard de fonds publics (Europe, Etats, collectivités)
 - Pour le seul site de Douvrin = 2,2 milliards d'€ sur 10 ans dont 121 millions de fonds publics parmi lesquels 80 pour la Région Hauts-de-France, 20 pour le SIZIAF, 12 pour la CABBALR et 9 pour la CALL (soit 41 M€ pour les collectivités du territoire du PMA)
- L'usine ACC de Douvrin doit occuper à terme 30 ha sur le Parc du SIZIAF sans recours au foncier agricole.

Le projet ACC est entré dans une phase de concertation publique, jusqu'au 23 avril 2021. Celle-ci est placée sous l'égide de la Commission nationale du débat public, compte tenu du niveau d'investissement. Cette phase de concertation permet à tout citoyen de prendre connaissance du projet et de participer au débat sur ce projet d'envergure. Cette consultation s'articule autour de grands thèmes comme la mobilité électrique, les conséquences sur l'emploi et la formation et la sécurité industrielle d'une telle implantation. Les éléments débattus devront être pris en compte par le porteur du projet qui apportera des réponses justifiées en ajustant le projet si nécessaire. Un dossier de concertation complet est à la disposition du public sur le site internet dédié : www.concertation-acc-batteries.fr

Monsieur le Président PROPOSE d'adopter une position de soutien à cette implantation en soulignant les éléments suivants :

Pour le territoire du PMA, l'implantation de cette usine ACC de fabrication de batteries est une grande opportunité en termes d'emplois, de développement économique et d'attractivité.

Il reviendra au territoire de s'en saisir pour exploiter cette implantation et s'affirmer, au cœur de la Région des Hauts-de-France, comme le « territoire de la mobilité électrique » :

- Pour les filières de l'automobile, leurs batteries, les équipements, les motorisations.
- Mais aussi dans les autres modes de transport où les motorisations alternatives aux énergies fossiles se développent.
- L'ambition et la notoriété du projet ACC constitueront un formidable levier d'attractivité et de visibilité.

La production des batteries électriques pose la question majeure des matières premières nécessaires et notamment de la dépendance à l'égard des pays de provenance où les conditions d'extraction sont le plus souvent déplorables tant d'un point de vue environnemental que social.

- L'implantation d'ACC sur le territoire constituera une opportunité de développer une économie circulaire de ces matériaux afin d'en réduire au maximum le niveau d'importation.
- Elle devra également conduire à penser la réutilisation de ces batteries, pour une « seconde vie » après leur emploi dans une automobile, pour le stockage d'énergie par exemple.

L'implantation d'ACC et ses futurs besoins logistiques sont également un levier pour développer des alternatives au fret routier de marchandises, par le recours au fluvial et au ferroviaire auxquels le territoire du PMA offre un accès privilégié.

Cette implantation peut également contribuer à élargir l'accès du plus grand nombre à la mobilité électrique par la réduction du coût des véhicules grâce à la massification de la production des batteries. Elle devra cependant s'accompagner d'une stratégie ambitieuse de développement des points de recharge, jusque dans le tissu résidentiel locatif des cités minières.

L'arrivée d'ACC peut enfin apporter une contribution à la réduction de l'empreinte écologique des transports en développant le recours à l'électricité dans le mix énergétique de la mobilité, à condition qu'elle s'accompagne d'un report modal vers les solutions de transport alternatives à la voiture individuelle et d'un effort global de sobriété énergétique.

Le territoire du PMA intègre ces objectifs dans sa propre action et attend du groupe ACC qu'il en soit un partenaire actif.

A ce titre Monsieur le Président évoque les différentes initiatives engagées par le territoire :

- Les ambitions pour constituer le « territoire de la mobilité électrique » sont inscrites dans le chapeau commun PMA des CRTE, seront mis en scène par le futur site internet vitrine économique du PMA, justifieront en partie l'arrivée d'un renfort au sein de l'équipe PMA, figureront dans la feuille de route de la nouvelle Commission économique d'élus et du Parc d'innovation du PMA ;
- Les EPCI et le SIZIAF apportent un soutien financier au projet d'ACC comme rappelé plus haut ;
- Le SIZIAF est pleinement mobilisé pour réaliser les aménagements nécessaires à l'accueil de l'usine ;
- Les acteurs économiques sont mobilisés par et aux côtés des collectivités comme l'illustre la dernière AG d'Euralens du 2 avril ou le webinaire organisé le 7 avril pour soutenir l'émergence de filières de recyclage des batteries ;
- La réflexion engagée sur le développement du fret fluvial : vaste étude de l'AULA et séminaire technique prévu en juin prochain ;

Concernant la construction d'une filière de recyclage des batteries, Monsieur Steve Bossart évoque des discussions avec Madame la Ministre en charge de l'Industrie. Il souligne la difficulté de mobiliser dès à présent les acteurs économiques pour le recyclage de batteries dont le marché ne se développera qu'à la fin de la vie de ces batteries, soit dans plusieurs années.

Monsieur le Président indique que cette filière peut peut-être déjà être mobilisée pour le recyclage des batteries déjà sur le marché depuis quelques années, qu'elles relèvent de l'automobile ou d'autres appareils.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

À l'unanimité
ADOpte la position ci-dessus
et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant
à la transmettre aux responsables de la concertation publique.

Fait à Lens le 23 avril 2021

Le Président,



Délibération n°2021/PMA00136.

AVENIR DU SITE PSA DOUVRIN (EX-FRANÇAISE DE MECANIQUE)

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 23 AVRIL à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en la Salle « Arthur Lamendin », rue Arthur Lamendin à ISBERGUES.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8*) : 14

Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 14
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 3

Membres titulaires présents : Alain Bavay ; Steve Bossart ; Christian Champiré ; Bernard Czerwinski ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; Christian Musial ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Baude ayant donné procuration à Bernard Czerwinski ; Julien Dagbert ayant donné procuration à Steve Bossart ; Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay.

** La Loi du 14 novembre 2020 prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, les assemblées délibérantes « ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- Implantée depuis 1970 sur Douvrin et Billy-Berclau, la Française de Mécanique est un fleuron industriel de notre Région qui s'est développé pendant plus de 30 ans en comptant jusqu'à 5.700 salariés et en produisant plus de 2 millions de moteurs par an en 2003.
- A partir de 2003, le site de la Française de mécanique est entré dans une phase de décroissance avec la déconstruction de la fonderie, la diminution du nombre de moteurs produits, la réduction des effectifs, la sortie de Renault, etc.
- En 2015, alors que le site employait encore 3.000 salariés, PSA a annoncé un plan de compactage pour rendre plus compétitive cette usine et ainsi éviter sa fermeture. Ce plan devait conduire en 5 ans à :
 - La réduction de l'emprise du site Française de Mécanique de 140 ha à 40 ha,
 - La réduction de la capacité de production annuelle de moteurs de 2 millions à 1 million,
 - La concentration de la production de trois moteurs sur 2 bâtiments parmi les 8 bâtiments existants,
 - Le retrait du groupe Renault en 2016 avec une fin programmée du dernier moteur en 2019.

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/05/2021

09 DE - 062 - 20006 0358 - 20210423 - 2021PMA00136

99_DE-062-20006 0358-20210423-2021PMA00136

- La division par deux des effectifs pour atteindre 1.500 salariés en 2020.
- L'avenir du site de PSA Douvrin s'avère de tout évidence fortement menacé dès 2023, alors qu'il compte encore 1.400 salariés et produit trois types de moteurs.
 - La production du moteur diesel « DV-R » doit s'arrêter en Juin 2022.
 - Le 25 février 2021, le Directeur du site de PSA Douvrin a annoncé aux salariés que les investissements prévus initialement à Douvrin sur le moteur « Hybride EP » seront réalisés sur un site de production en Hongrie, s'accompagnant de l'arrêt de la production de ce moteur en 2023 à Douvrin.
 - Le seul moteur encore produit à Douvrin serait donc le moteur « EB turbo PureTech » produit depuis 2013 et qui nécessitera des investissements pour répondre aux nouvelles normes européennes.
- Pourtant, le territoire a fidèlement accompagné PSA, tout au long de ces années :
 - Le SIZIAF, syndicat mixte regroupant les collectivités locales, gestionnaire de la zone industrielle, a facilité le compactage du site de production,
 - Les collectivités locales se mobilisent pour faciliter l'implantation d'ACC dont PSA est un acteur principal.
- L'heure est à la relocalisation des investissements productifs en France, notamment dans le cadre du programme de France Relance, porté par l'Etat. Bpifrance, et donc l'Etat, est actionnaire de PSA.
- L'annonce du 25 février 2021 inspire donc stupéfaction, déception et colère.
- Aucune concertation préalable n'a été faite avec les représentants locaux pour expliquer les décisions de PSA.

Monsieur le Président précise qu'il y a quelques jours le groupe PSA a annoncé la prolongation de la production du moteur « EB », pour « quelques années », faisant entrevoir le maintien de quelques centaines de postes de travail. Il n'en demeure pas moins que la perspective des emplois créés par ACC ne permettra pas de compenser la totalité des postes perdus à la Française de Mécanique.

Les élus du Pôle Métropolitain de l'Artois demandent donc fermement au groupe PSA :

- Qu'il revienne sur sa décision en maintenant les investissements sur le moteur hybride EP à Douvrin en 2023 tel que c'était prévu,
- Qu'il présente un plan d'actions convaincant pour garantir l'avenir de son site de Douvrin.

Si le groupe PSA croit au potentiel industriel du territoire pour la production de batteries, il doit miser également sur la production sur ce même territoire des moteurs qui les utiliseront.

Monsieur Christian Champré appelle à interpellier également l'Etat qui reste actionnaire du groupe PSA via la BPI.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

**À l'unanimité
ADOpte la position ci-dessus**

Fait à Lens le 23 avril 2021

Le Président,



Délibération n°2021/PMA00137.

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE A
CHARGE DE MISSION « ANIMATION ECONOMIQUE »**

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 23 AVRIL à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en la Salle « Arthur Lamendin », rue Arthur Lamendin à ISBERGUES.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8*) : 14

Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 14
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 3

Membres titulaires présents : Alain Bavay ; Steve Bossart ; Christian Champiré ; Bernard Czerwinski ; Michel Dagbert ; Nathalie Delbart ; Marcello Della Franca ; Raymond Gaquère ; Ludovic Idziak ; Nadine Lefebvre ; Christian Musial ; Christophe Pilch ; Alain Szabo ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Baude ayant donné procuration à Bernard Czerwinski ; Julien Dagbert ayant donné procuration à Steve Bossart ; Sylvain Robert ayant donné procuration à Alain Bavay.

** La Loi du 14 novembre 2020 prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, les assemblées délibérantes « ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

VU sa délibération N°2021/PMA00128 du 12 février 2021 relative au Budget Primitif 2021 ;

VU le tableau des effectifs existants,

CONSIDERANT ce qui suit :

- L'arrivée du projet ACC sur le territoire offre une opportunité pour le territoire de développer les filières de la mobilité électrique à condition qu'il mobilise l'ensemble des acteurs économiques et les collectivités concernées ;
- Plus largement, l'ambition du territoire de développer les emplois induits par la transition écologique dans le cadre de la dynamique « Turbine de l'éco-transition » ;
- L'enjeu d'animer la mise en œuvre des actions qui seront définies dans la feuille de route de la Commission thématique d'élus « Attractivité, développement économique, innovation et emploi » ;

- La nécessité également :
 - D'animer les travaux du Comité technique « économie » du PMA réunissant les directions du développement économique de ses collectivités membres ;
 - D'assurer la mise à jour et l'animation éditoriale du futur site internet vitrine économique du PMA ;
 - D'assurer un accueil de premier niveau des porteurs de projets entrant par ce site internet et de relayer les demandes aux services des collectivités membres ;
 - De mettre en œuvre les actions portées par le PMA en matière de développement économique : actions de prospection et de communication, participation collective à des salons (type SIMI) et événements divers, suivi des prestations de communication correspondantes ;

Monsieur le Président PROPOSE de renforcer l'équipe du PMA par :

- La création d'un emploi de chargé de mission « animation économique » à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021 ;
- Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant de la catégorie A, du cadre d'emplois des attachés territoriaux et du grade d'attaché ;
- Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984, c'est-à-dire sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi. En cas de recours à un agent contractuel en application de ces dispositions, son niveau de recrutement et de rémunération sera établi par référence à la grille indiciaire d'attaché territorial ;

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

APRES en avoir délibéré ;

À l'unanimité

- **DECIDE la création ce cet emploi à compter du 1er mai 2021 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision et à procéder au recrutement.**

Fait à Lens le 23 avril 2021

Le Président,



COMMISSIONS THEMATIQUES D'ELUS DU PMA

COMMISSION TRANSVERSALE « ECO-TRANSITION »

Monsieur le Président fait le point sur les travaux de cette commission transversale. Sa première réunion avait donné lieu à une communication lors du précédent comité syndical.

Une nouvelle séance est programmée le mardi 25 mai à 10h à Leforest. Elle sera consacrée au développement des énergies renouvelables sur les friches du territoire. Il s'agit en effet d'un sujet très demandé par les élus. Son ordre du jour sera le suivant :

- Présentation des résultats de l'étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelables sur les friches du territoire, pilotée par l'AULA ;
- Retour d'expérience sur le projet de centrale photovoltaïque implanté à Leforest, avec Christian Musial, Maire de Leforest et Vice-Président délégué à la Transition écologique à la CAHC et Benoit Deram, directeur environnement à la CAHC.
- Echanges et débat : comment soutenir le développement des énergies renouvelables sur les friches à l'échelle métropolitaine ? Cet échange se tiendra en présence de partenaires du financement et de l'aménagement des friches.

L'ensemble des élus du PMA sont invités à participer, ainsi que les élus communautaires et maires à l'Initiative des Agglos.

Par ailleurs, la démarche de « Turbine de l'éco-transition » se poursuit : le séminaire de 19 mars dernier, auquel 110 personnes ont participé, a été l'occasion de lancer une phase d'ateliers. 40 ateliers organisés en 9 thématiques issues du diagnostic territorial ont lieu actuellement en visioconférences jusqu'au mois de mai (On compte 250 inscriptions à cette heure). Il reste une vingtaine d'ateliers, dont quelques dates « en présentiel » les 27 et 28 mai. Les élus du PMA sont particulièrement incités à y participer.

Monsieur le Président indique que ce cycle de travail se conclura par un grand temps collectif « l'agora de l'éco-transition » les 30 juin et 1^{er} juillet prochain, selon des modalités qui seront fonction de la situation sanitaire. Les élus sont invités à noter ce rendez-vous à leur agenda.

Enfin, Monsieur le Président rend compte à l'assemblée du deuxième comité de pilotage « transition énergétique et éco-transition » PMA/ADEME/Région auquel il a participé le 22 avril. Cette instance permet de suivre conjointement la convention tri-annuelle du PMA avec l'Ademe et, avec la Région, le dispositif « territoire démonstrateur Rev3 » ainsi que le co-financement attribué sur la Turbine de l'éco-transition.

Ce COPIL a permis de valoriser le bilan d'activité très riche du PMA en matière d'éco-transition et de faire valoir la particularité et la force de l'engagement du territoire auprès de ces deux acteurs clés. A cette occasion l'ADEME a indiqué que le nouveau mandat municipal en cours était décisif pour éviter la catastrophe écologique, souligné ses attentes en matière de résultats opérationnels des actions qu'elle finance, ouvert la voie à un renouvellement de son engagement aux côtés du PMA après 2022.

COMMISSION « ATTRACTIVITE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION ET EMPLOI »

Monsieur le Président évoque la Commission thématique « attractivité, développement économique, innovation, emploi » pilotée par Olivier Gacquerre.

Ce dernier aura l'occasion d'en détailler la feuille de route lors du prochain Comité syndical. Monsieur le Président indique que cette commission permettra notamment de piloter la mise en œuvre du « Parc d'Innovation » du PMA qui a obtenu sa validation par la Région Hauts-de-France le 30 mars dernier. Dans ce cadre, Olivier Gacquerre a pris l'initiative de réunir, le 13 avril dernier, un Séminaire technique suivi d'une séance de travail entre les élus concernés (Présidents et VP des EPCI, Président du SIZIAF, Président du PMA) pour en examiner les conditions de mise en œuvre.

COMMISSION « MOBILITES ET DESENCLAVEMENT »

Monsieur le Président rappelle la tenue, ce mardi 27 avril, à 16h, à Lens, de la première séance de la Commission « Mobilités et désenclavement » pilotée par Laurent Duporge. Ouverte à tous les élus du PMA et des EPCI, elle sera consacrée à l'ordre du jour suivant :

- Etat des lieux des flux et enjeux de la mobilité sur le territoire du PMA (présentation AULA)
- Débat : projet de « Service Express Métropolitain (SEM) sur l'étoile Lilloise », quelles positions et initiatives pour le territoire du PMA ?

Monsieur David Thellier souligne la pertinence du sujet mis à l'ordre du jour de cette commission. Il revient sur l'initiative du président de la CABBALR qui, le 18 mars dernier, a réuni la MEL, la CAPSO, la CCFL, la CCPL, la Région, le Département, la CCI et les représentants de l'Etat autour des enjeux du désenclavement de ces territoires et des liaisons avec la Lille.

Monsieur le Président confirme en effet que le PMA entend porter une cohérence d'ensemble en traitant les « deux jambes » de ses liaisons structurantes avec Lille :

- La « jambe » Lille > Lens-Hénin > Arras, via le dialogue initié entre les 2 pôles métropolitains Artois et Artois-Douais ;
- La « jambe » Lille > Béthune et les territoires réunis par la CABBALR le 18 mars ;
- Sans oublier et par triangulation, les liaisons « horizontales », internes au PMA.

COMMISSION « SANTE »

Monsieur le Président propose à Bernard Czerwinski, pilote de cette Commission d'évoquer les éléments de feuille de route pour ses travaux.

Monsieur Bernard Czerwinski souligne d'abord que la santé est évidemment une préoccupation constante et majeure sur le territoire. Indépendamment du contexte sanitaire exceptionnel actuel, chacun sait que la population du PMA se caractérise par des indicateurs de santé parmi les plus défavorables du pays.

Les sujets à traiter par cette Commission sont potentiellement très nombreux et complexes. Ce sont les membres de la Commission qui auront à choisir les sujets qu'ils souhaiteront aborder.

Monsieur Bernard Czerwinski précise qu'il faudra se concentrer sur les aspects pour lesquels l'échelle PMA peut avoir une réelle plus-value : échanges de bonnes pratiques et concertation entre les élus et techniciens des 3 territoires (coordonnateurs des Contrats locaux de santé (CLS) et Contrats locaux de santé mentale), identification d'actions communes ou mutualisables éventuelles, actions de « lobbying » à l'égard des autorités de santé ou des grands acteurs lorsqu'il s'agit de faire valoir des intérêts communs.

Parmi les sujets que les membres de la Commission pourront souhaiter aborder, on peut citer par exemples :

- La mise à jour de l'état des lieux des enjeux de santé sur le territoire (en faisant appel à l'appui technique de l'AULA) ;
- La présentation réciproque des axes des Contrats locaux de santé et de santé mentale des EPCI ;
- La démographie médicale (dans les contextes urbains et ruraux), les maisons de santé ;
- L'articulation entre les établissements de santé et les collectivités ;
- Les liens de la santé avec les autres politiques publiques : mobilités (accès aux établissements de santé ?), numérique (hôpital numérique de Lens/e-santé), alimentation, bien-être/sport (Chaîne des Parcs), transition écologique, etc.

Cette Commission pourra également engager un cycle d'auditions des acteurs de la santé : ARS, GHT Artois, ANHAC, Filiaris, Maisons et Cités (notamment à propos de sa réflexion sur l'offre de soins dans les Cités minières), responsables des Communautés professionnelles territoriales de santé, etc.

Cette Commission pourra enfin élaborer des saisines auprès de certains acteurs, comme par exemple la Région, pour connaître les résultats de ce qui a succédé à l'Observatoire régional de la santé.

Monsieur Bernard Czerwinski souhaite proposer l'organisation d'une première séance de la Commission si possible, avant l'été. Elle associera, outre les élus du PMA intéressés, les représentants des 3 EPCI et du Département, les présidents des conseils de surveillance des établissements du GHT, les techniciens référents dans les collectivités, en particulier les coordonnateurs CLS et des Ateliers santé ville (ASV).

L'Agence d'urbanisme de l'Artois apportera son appui technique aux travaux de cette Commission.

AUTRES COMMISSIONS

Concernant la Commission « Culture et Participations des habitants », Madame Nathalie Delbart indique que le contexte ne se prête guère aux travaux de cette commission. Elle rappelle cependant la dynamique engagée par cette commission au cours du précédent mandat et manifeste son impatience pour la reprise des travaux.

Monsieur le Président conclut en indiquant que l'engagement des travaux des Commissions « Aménagement, développement urbain » d'une part et « Chaîne des Parcs » d'autre part, fera prochainement l'objet de réunions de travail avec leur pilote respectif, Nadine Lefebvre et Christophe Pilch.

AGENDA

Monsieur le Président confirme la date du prochain Comité syndical le :

Vendredi 9 juillet 2021 (15h)

En un lieu qui sera précisé ultérieurement au regard de l'évolution de la situation sanitaire.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 17h10.

Fait à Lens 23 avril 2021

Le Président,


